

# DÉCISIONS

## DÉCISION (PESC) 2019/2188 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du 11 décembre 2019

### portant nomination du chef de la mission de conseil de l'Union européenne visant à soutenir la réforme du secteur de la sécurité en Iraq (EUAM Iraq) (EUAM Iraq/3/2019)

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38, troisième alinéa,

vu la décision (PESC) 2017/1869 du Conseil du 16 octobre 2017 relative à la mission de conseil de l'Union européenne visant à soutenir la réforme du secteur de la sécurité en Iraq (EUAM Iraq) <sup>(1)</sup>, et notamment son article 9, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

- (1) En vertu de l'article 9, paragraphe 1, de la décision (PESC) 2017/1869, le Comité politique et de sécurité (COPS) est autorisé, conformément à l'article 38, troisième alinéa, du traité, à prendre les décisions appropriées aux fins d'exercer le contrôle politique et la direction stratégique de la mission de conseil de l'Union européenne visant à soutenir la réforme du secteur de la sécurité en Iraq (EUAM Iraq), y compris la décision de nommer un chef de mission.
- (2) Conformément à l'article 6, paragraphe 1, de la décision (PESC) 2017/1869, M. Markus RITTER a été nommé chef de la mission EUAM Iraq.
- (3) Le 15 octobre 2018, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2018/1545 <sup>(2)</sup> prorogeant le mandat de l'EUAM Iraq jusqu'au 17 avril 2020.
- (4) Le 11 novembre 2019, le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a proposé de nommer M. Christoph BUIK chef de mission de l'EUAM Iraq pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 17 avril 2020,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

#### *Article premier*

M. Christoph BUIK est nommé chef de la mission de conseil de l'Union européenne visant à soutenir la réforme du secteur de la sécurité en Iraq (EUAM Iraq) pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 17 avril 2020.

#### *Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Elle est applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Fait à Bruxelles, le 11 décembre 2019.

*Par le Comité politique et de sécurité*

*La présidente*

S. FROM-EMMESBERGER

---

<sup>(1)</sup> JO L 266 du 17.10.2017, p. 12.

<sup>(2)</sup> Décision (PESC) 2018/1545 du Conseil du 15 octobre 2018 modifiant la décision (PESC) 2017/1869 relative à la mission de conseil de l'Union européenne visant à soutenir la réforme du secteur de la sécurité en Iraq (EUAM Iraq) (JO L 259 du 16.10.2018, p. 31).